

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 26 octobre 2018

n°2 - D 26.10.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

4. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 28 septembre 2018

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, FILIPPI Lionel, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme.

Membres représentés : VIANNET Sylvie (procuration à LEVY Patrick).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 28 septembre 2018 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 28 septembre 2018 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	19
Membres représentés	1
Nombre de votants	20
Voix favorables	20
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 28 septembre 2018 en annexe.

Publié le : **09.11.2018**

Transmis au Rectorat le : **09.11.2018**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 octobre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2018

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, BERNARD Sébastien, COURTOIS Hervé, GRANET ABISSET Anne-Marie, LEBARBE Thomas, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, ROUILLON Joris, PARET Jérôme, VIANNET Sylvie.

Membres représentés : CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à FILIPPI Lionel), LBATH Ahmed (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), MARTENS Kirsten (procuration à COURTOIS Hervé), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BOLF Edith (procuration à BARBIER Emmanuel), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), LOUIE France-Dominique (procuration à GAILLARD Isabelle)

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations**
- 2. Point d'étape sur l'Université Intégrée (UI)**
- 3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018**
- 4. Affaires institutionnelles**
 - 4.1 Fondation UGA :
 - 4.1.1 Présentation du bilan 2014-2018
 - 4.1.2 Entrée de Grenoble Alpes Métropole dans les membres fondateurs de la Fondation UGA
 - 4.1.3 Prorogation de la fondation UGA à partir 2019
- 5. Affaires financières**
 - 5.1 Attribution des accords-cadres de prestation de nettoyage des bâtiments de l'UGA : lots 3 (ESPE Chambéry) et 4 (ESPE Valence)
 - 5.2 Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés (3 lots)
 - 5.3 Top Up Allowance pour les projets européens MSCA RISE
 - 5.4 Tarifs 2019 Ecole Promising
 - 5.5 Droits d'inscription 2019 des écoles européennes ERCA, ESONN et HERCULES
 - 5.6 Remises gracieuses
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Campagne d'emploi des enseignants du second degré

6.2 Contingent CRCT pour l'année universitaire 2019

7. Patrimoine

Projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020 : pour information et avis du CA (SPSI)

8. Questions diverses

1. Informations

Le président, Patrick LEVY, revient sur le décès accidentel de Tom DENAT, président d'Interasso et administrateur de l'UGA, survenu en août dernier. Il souligne sa personnalité et son engagement dans le milieu associatif étudiant. Un hommage lui sera rendu sur le site santé par la plantation d'un arbre.

Une minute de silence est observée.

Le président, Patrick LEVY, souhaite la bienvenue à Lucas CROUZET, qui remplace Tom DENAT.

2. Point d'étape sur l'Université Intégrée (UI)

Le président, Patrick LEVY, précise que le texte fondateur sera diffusé le 3 octobre 2018. Il sera largement transmis. Il fera l'objet de discussions et sera soumis aux instances. Il conviendra de croiser ce texte avec les éléments saillants issus des groupes de travail.

Il fait part de sa discussion avec les organisations syndicales et notamment des éléments du texte soumis par le SGEN-CDFT qui souhaite d'une part, que soit déterminée la valeur ajoutée de l'Université Intégrée (UI) et d'autre part, que des garanties de préservation de la démocratie universitaire soient apportées.

Le président, Patrick LEVY, indique que le texte de l'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a été soumise au CNESER qui s'est prononcé contre à l'unanimité de ses membres.

S'agissant de la mise en place de l'expérimentation sur le site, le président, Patrick LEVY, tient à souligner qu'il n'est aucunement question sur la base de l'ordonnance de sortir du cadre classique d'une université et de solliciter des dérogations à tout va. A cet égard, il prend l'exemple de la composition du conseil d'administration qui comprendra aux alentours de 2/3 d'élus alors que l'ordonnance permet de réduire ce nombre. La répartition entre les collèges demeure à discuter.

L'objectif principal est d'intégrer des établissements qui conserveront leur personnalité morale. Il s'agit là de la dérogation majeure qui sera demandée.

Il indique que le texte fondateur détaille les différentes instances ainsi que les compétences dont certaines feront l'objet d'une déconcentration. La création des grandes composantes ne sera pas sans effet sur la mise en œuvre de la déconcentration. Mais une logique de cadrage par les conseils centraux sera conservée.

Il revient sur les questions de l'accréditation et de la signature des diplômes qui, étonnamment, n'ont pas été anticipées par la DGESIP.

Il aborde l'évaluation par le HCERES qui débutera au niveau du site. Une question particulière se pose avec l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). Cette problématique est devenue particulièrement aiguë depuis

l'envoi d'un courrier par le président de l'USMB, Denis VARASCHIN, à la DGESIP, par lequel ce dernier demande de récupérer la délivrance du doctorat à compter de la rentrée universitaire 2019. Le président, Patrick LEVY, précise que l'USMB souhaite néanmoins demeurer au sein du collège doctoral. L'USMB propose une convention de rapprochement de coordination territoriale sans chef de file. Il indique qu'il va engager une discussion avec Denis VARASCHIN non seulement sur le doctorat mais également sur les pôles de recherche. La question des laboratoires partagés devra être abordée.

Le président, Patrick LEVY, précise que l'étude de certaines thématiques connaissent du retard. Il en est ainsi de la question « langues et sport » pour laquelle il n'y a pas encore de feuille de route. Lise DUMASY a été mandatée pour la mise en place d'un groupe de travail.

D'un point de vue global, des assemblées générales sont prévues tout au long du mois d'octobre.

Il souligne que des discussions sont actuellement en cours s'agissant des rapprochements de composantes.

A l'issue de la présentation de l'état d'avancement du processus de l'UI, le président, Patrick LEVY ouvre la discussion avec les administrateurs.

Emmanuel BARBIER souhaite avoir des précisions quant à la valeur ajoutée de l'UI.

Le président, Patrick LEVY, précise que la valeur ajoutée réside dans le fait d'être collectivement d'accord au niveau du site (universités, écoles et organismes de recherche). Au vu de sa taille modeste pour le rayonnement international, le site ne peut pas se permettre de connaître des divisions. La division qui entraîne la compétition sur le site ne peut être que pénalisante notamment pour les différents projets.

Il est nécessaire d'expliquer la raison d'être de l'UI. La structuration en grandes composantes est très importante et connaîtra une progressivité. Elle devra induire de la proximité. Il est inconcevable de gérer un établissement de cette taille de manière centralisée sans un effort de regroupement. Par la proximité, il est possible de faire en sorte que la vie démocratique soit plus fluide. Il revient sur la coexistence de composantes sans personnalité morale et de composantes avec personnalité morale.

Il précise qu'il sera attentif à ce que les discussions aient lieu y compris au sein des laboratoires et des pôles de recherche.

Il s'arrête sur le rôle de la ComUE qui peut être amenée à résoudre des difficultés mais il convient de garder à l'esprit que jusqu'à présent elle ne peut pas agir sur le fonctionnement des établissements. La question du renforcement des compétences peut se poser. Tout va dépendre de la logique de construction privilégiée. A cet égard, il revient sur les difficultés rencontrées par Saclay et PSL. Octroyer beaucoup de compétences à la ComUE pose notamment la question des compétences déléguées mais également de l'existence même de l'université intégrée.

L'UI est construite à partir des missions de l'université, avec une logique d'amélioration et de cohérence. C'est pourquoi les dérogations qui seront demandées ne seront pas nombreuses.

Hervé COURTOIS souhaite d'une part, avoir des précisions quant aux valeurs de l'UI et d'autre part, réaliser des scénarii pour les regroupements de composantes afin de se placer dans le concret.

Le président, Patrick LEVY, indique que les valeurs de l'UI sont développées dans le texte fondateur. S'agissant de la mise en place de l'UI, il souligne qu'il n'est pas nécessaire de figer les choses. La situation est mouvante. Il prend l'exemple de l'IEP qui prend conscience de la difficulté de rester isolé. Il est d'accord pour établir des scénarii.

Sébastien BERNARD se réjouit du texte fondateur et en particulier du fait qu'il rentre dans le détail. Il revient sur les aspects qui lui apparaissent importants.

En premier lieu, il insiste sur la nécessité de l'effectivité de la déconcentration au profit des composantes. En deuxième lieu, selon lui, il convient de veiller à ce que l'UI ne constitue pas une régression démocratique, ce qui implique d'avoir environ 80% d'élus au CA. La proportion de 2/3 serait un recul. De plus il convient de prendre en compte les différents modes de désignation des personnalités extérieures dans le calcul de cette proportion d'élus.

Il insiste sur le fait qu'il est important de prévoir des contraintes quant à la composition des listes en matière de diversité disciplinaire. Il considère qu'il serait bon de s'inspirer de ce qui a été prévu pour les listes au CA lors de la construction de l'UGA. Il souhaite savoir à quel moment ces aspects seront négociés, qui, s'ils ont bien été évoqués lors des groupes de travail, n'ont jamais fait l'objet de décision.

Il met en évidence le processus de négociation entre les établissements qui comporte le risque de présenter au conseil d'administration un texte finalisé qui ne pourra plus être amendé.

Il évoque la situation des composantes et notamment de l'IEP dont la volonté est de constituer à lui seul une composante ce qu'il juge dommageable mais également de la mise en place d'une faculté des sciences.

Le président, Patrick LEVY, répond que les discussions sur la composition des instances vont avoir lieu. Il tient à insister sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de pourcentages.

Il confirme que la question de l'équilibre disciplinaire a bien été prise en considération. Globalement le secteur « ST, santé et ingénierie » représente 80%. Au niveau des instances et en particulier du CAC, la proportion serait plutôt de 60% pour ces domaines et 40% pour les autres secteurs. En ce qui concerne l'effectif des commissions recherche et formation, l'idée est de partir sur 40 membres chacune.

S'agissant des composantes, les discussions sont en cours. La question se pose de savoir s'il faut dresser la liste des composantes dans les statuts.

Sébastien BERNARD souligne qu'il est possible de prévoir une clause de révision dans les statuts. Il demande s'il est possible de réagir sur le texte fondateur par l'envoi par courriel des remarques.

Le président, Patrick LEVY, valide cette solution. Il précise que l'idée n'est pas de modifier la phraséologie mais de discuter le fond du texte. A cet égard le sujet des composantes sans personnalité morale est importante. Il insiste sur la place des laboratoires.

Il revient sur la situation des composantes à personnalité morale (notamment l'IEP et l'ENSAG) qui ont été tentées de mettre en avant leur spécificité. L'une des clés pour solutionner la situation de l'ENSAG réside au niveau du ministère de la culture. Les choses seront compliquées si ce dernier n'exprime aucune volonté quant à l'ENSAG. Le ministère doit confirmer sa position.

S'agissant de l'IEP, les données sont un peu différentes en ce qu'il met en avant sa participation au réseau national des IEP. Mais il ne peut pas nier avoir largement bénéficié de l'environnement universitaire. L'IEP a donc tout à gagner à formaliser ses relations avec la faculté de droit.

Sébastien BERNARD demande si à ce jour, l'IEP intègre l'UI en tant que personnalité morale. A ce sujet, il évoque la coexistence des personnes morales et des structures sans personnalité morale susceptible d'aboutir à la création d'un troisième type de composantes.

Le président, Patrick LEVY, répond que le texte n'a pas tranché la situation de l'IEP qui a pu défendre une tendance à l'isolement. L'idée d'une structure IEP, IAE, ENSAG et IUGA a pu être émise. Mais le contrat sera porté par une ex-composante de l'UGA.

Anne-Marie GRANET-ABISSET dit attendre beaucoup de la réunion avec les directeurs de laboratoire. Elle estime que la situation des structures de recherche demeure dans le flou. Elle revient sur les demandes de dérogations.

Le président, Patrick LEVY, rappelle que l'ordonnance permet de créer des établissements expérimentaux. Le site de Grenoble n'est pas comparable aux autres. Peu de dérogations seront sollicitées. Jusqu'à ce jour il n'était pas possible d'avoir des composantes à personnalité morale.
Il réaffirme que l'UI sera une université au sens premier du terme.
En ce qui concerne les laboratoires, leur rôle est précisé mais là encore, rien n'est figé.

Françoise PAPA évoque l'utilisation des dispositions de l'ordonnance dans le cadre des relations entre les composantes à personnalité morale et l'UI. Si le conseil d'administration de l'UI dispose d'un droit de regard sur la définition des ressources des composantes à personnalité morale, s'agira-t-il d'une procédure d'avis conforme ou d'une information ?

Le président, Patrick LEVY, indique que les composantes à personnalité morale vont bénéficier d'une subvention de fonctionnement affectée pour charge de service public. La question de savoir s'il y aura un compte financier distinct est posée. Il en va de même s'agissant de la consolidation des comptes. Des interrogations existent également en ce qui concerne l'existence d'une solidarité budgétaire.
Au sujet de la procédure, il confirme que le conseil d'administration de l'UI émettra un avis sur les budgets des composantes. Une réponse du cabinet de la ministre en charge de l'enseignement supérieur est attendue sur ce qu'il est juridiquement nécessaire de prévoir.

Gérard FORESTIER revient sur les incertitudes au niveau budgétaire qui ont été mises en évidence par un groupe de travail.

Le président, Patrick LEVY, souligne que l'on ne peut pas considérer que l'UGA n'est pas vertueuse au niveau budgétaire.

Sébastien BERNARD souhaite savoir si le calendrier prévoyant la mise en place de l'UI au 1^{er} janvier 2020 est tenable au regard de l'ampleur de la tâche.

Le président, Patrick LEVY, répond que le calendrier sera tenu.

Gérard FORESTIER insiste sur le besoin des personnels de trouver un sens à ce processus.

Dans la continuité des propos précédents Mitra KAFAI pose la question de savoir quelle est la valeur ajoutée de l'UI pour les personnels.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Membres représentés	8
Nombre de votants	30
Voix favorables	28
Voix défavorable	0

Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018 annexé à la présente.

4. Affaires institutionnelles

4.1. Fondation UGA :

4.1.1. Présentation du bilan 2014-2018

Anne-Catherine OHLMANN, directrice de la Fondation UGA, présente le bilan 2014-2018 de la cette fondation qui existe depuis 2015. Elle rappelle le rôle d'une fondation qui doit contribuer à développer un réseau de partenaires afin de préparer notamment les grandes transitions sociétales. La fondation permet également de fédérer le site universitaire.

Elle revient sur les grandes étapes de l'histoire de la Fondation avec la mise en place de l'abri de la Fondation nanosciences, l'intégration de la Fondation Stendhal, la création de l'abri pour la Fondation GIN ou encore l'entrée d'Air Liquide parmi les membres fondateurs.

Elle cite les différentes actions comme le soutien de projets au nombre de 10, l'octroi de bourses étudiantes (plus de 100). Elle cite notamment la participation au projet du Centre Spatial Universitaire de Grenoble (CSUG) et au programme *Ice Memory*. Elle souligne que la Fondation bénéficie à ce jour du soutien de plus de 30 mécènes. La levée de fonds attendue pour juin 2019 s'élève à 6,5M €.

4.1.2. Entrée de Grenoble Alpes Métropole dans le cercle des membres fondateurs de la Fondation UGA

Anne-Catherine OHLMANN précise que Grenoble Alpes Métropole souhaite rejoindre le cercle des partenaires fondateurs de la Fondation UGA avec une participation au titre de 2018 d'un montant de 6000 €.

Ludivine CHAZE-MAGNAN demande quelle est l'incidence de l'entrée de Grenoble Alpes Métropole dans le cercle des membres fondateurs.

Anne-Catherine OHLMANN précise que Grenoble Alpes Métropole participera au fonctionnement de la Fondation. Les membres fondateurs permettent un financement de la Fondation et assure sa représentativité au niveau du territoire.

Le président, Patrick LEVY, souligne que la Fondation a un véritable effet levier.

Anne-Marie GRANET-ABISSET souhaite connaître les critères d'attribution des aides pour les projets en matière de recherche ou de pédagogie.

Le président, Patrick LEVY, indique que la Fondation ne comporte pas de conseil scientifique pour fixer des critères. Mais la Fondation soutient les projets qui se développent dans le cadre des axes de l'IDEX.

Anne-Catherine OHLMANN ajoute que la Fondation relève du mécénat et se voit appliquer le cadre réglementaire afférent. Les projets doivent avant tout répondre à l'intérêt général.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'entrée de Grenoble Alpes Métropole dans les membres fondateurs de la Fondation UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	9
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés l'entrée de Grenoble Alpes Métropole dans les membres fondateurs de la Fondation UGA.

4.1.3. Prorogation de la fondation UGA à partir 2019

Anne-Catherine OHLMANN présente la question de la prorogation de la fondation UGA à partir de 2019. Il est envisagé de prévoir un deuxième mandat d'une durée statutaire de 20 ans avec un premier programme pluriannuel de 5 ans. Corrélativement il est proposé que l'UGA renouvelle sa participation à la Fondation UGA à hauteur de 300 k€.

En ce qui concerne l'évolution de la Fondation UGA, trois scénarii sont envisagés. Le premier est un scénario de continuité avec un soutien aux projets *via* le mécénat. Le deuxième est un scénario de croissance, la Fondation devenant une Fondation d'Université avec un cercle de partenaires locaux, nationaux et internationaux, au service d'une des plus grandes universités françaises. Elle aurait alors un véritable rôle dans les relations du site universitaire avec le monde socio-économique. Dans le dernier scénario, caractérisé par l'innovation, la Fondation deviendrait un lieu d'échanges entre acteurs du territoire pour imaginer le monde de demain, nourrir et représenter l'Université et le territoire et créer un projet collaboratif.

Françoise PAPA s'interroge sur la mise en place d'un processus de fusion-absorption notamment s'agissant de la Fondation INP notamment dans le cadre de l'UI.

Le président, Patrick LEVY, rappelle que l'INP ne pilote pas sa fondation à la différence de l'UGA. Il indique qu'il faudra profiler le dialogue. La question de la croissance de la Fondation ne peut pas être traitée en faisant abstraction de l'Institut d'ingénierie. Il précise que la Fondation de l'INP a été prorogée pour 10 ans. La problématique se pose également pour les filiales.

Eric GUINET demande quelle sera l'implication des scénarii sur le renouvellement de la Fondation.

Anne-Catherine OHLMANN précise que les scénarii ont été soumis aux membres pour contribution. Ils sont importants pour la rédaction des statuts à venir qui seront soumis au vote du conseil d'administration de l'UGA.

Le président, Patrick LEVY, souligne qu'il convient de voter le principe de la prorogation afin de permettre d'engager les négociations sur les participations financières des partenaires sur la nouvelle durée de 20 ans. L'UGA doit montrer par son vote qu'elle est d'accord pour s'engager vis-à-vis des partenaires.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le principe du renouvellement de la participation de l'Université Grenoble Alpes à la Fondation UGA pour une durée statutaire de 20 ans, avec un premier programme pluriannuel de 5 ans.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	21
Membres représentés	9
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le principe du renouvellement de la participation de l'Université Grenoble Alpes à la Fondation UGA pour une durée statutaire de 20 ans, avec un premier programme pluriannuel de 5 ans.

5. Affaires financières

Le vice-président du conseil d'administration, Pascal LOUVET, précise que l'ensemble de ces points ont reçus un avis favorable de la commission des finances.

5.1 Attribution des accords-cadres de prestation de nettoyage des bâtiments de l'UGA : lots 3 (ESPE Chambéry) et 4 (ESPE Valence)

Pascal LOUVET souligne que ces deux marchés de nettoyage ont été lancés à la suite de la décision de ne pas reconduire au 1^{er} juillet 2018 les marchés actuels dont le périmètre a été fortement modifié. Il s'agit d'accords-

cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum conclus avec un seul titulaire, pour une période initiale d'un an à compter de leur date de notification, pouvant être reconduits par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans (soit 48 mois au total).

Il présente les résultats de l'attribution des accords-cadres :

Lot	Attributaire / Code postal	Rappel du montant estimatif HT annuel
Lot 3 : ESPE Chambéry	ALTITUDE PROPLETE 38000 GRENOBLE	38 000 €
Lot 4 : ESPE Valence	ABER PROPLETE AZUR 73290 LA MOTTE SERVOLEX	95 000 €

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les accords-cadres portant sur les lots n°3 et n°4 et intéressant les prestations de nettoyage.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les accords-cadres portant sur les lots n°3 et n°4 et intéressant les prestations de nettoyage.

5.2 Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés (3 lots)

Pascal LOUVET précise que ces trois marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité ont été lancés à la suite de la décision de remise en concurrence des attributaires des accords-cadres avec détermination du coût Kwh pour la durée du marché. Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum conclus avec plusieurs titulaires pour une durée maximale d'exécution de 4 ans.

Il présente les résultats de l'attribution des accords-cadres :

Lot	Attributaires de l'accord-cadre
Lot 1 : Electricité C2, C3, C4 sur réseau ENEDIS	ENALP Energem ENI GEG EDF
Lot 2 : Electricité C5 bâtiments et éclairage public sur réseau ENEDIS	ENALP ekWateur TOTAL EDF
Lot 3 : Electricité C2, C3, C4, C5 sur réseaux ELD (GEG, Bonneville, les Houches)	ENALP GEG EDF

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les accords-cadres portant sur les lots 1, 2 et 3 ainsi que les marchés subséquents qui en découlent.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les accords-cadres portant sur les lots 1, 2 et 3 ainsi que les marchés subséquents qui en découlent.

5.3 Top Up Allowance pour les projets européens MSCA RISE

Pascal LOUVET indique que cette Top Up Allowance relève des actions Marie Sklodowska-Curie du programme cadre Horizon 2020 de l'Union Européenne et plus particulièrement du programme de financement RISE (Research and Innovation Staff Exchange) qui soutient la mobilité de personnels à l'international.

Un projet RISE est financé sous la forme de forfaits (coûts unitaires par mois de mobilité, calculés au prorata de la durée de la mobilité) pour la personne en mobilité (Top Up Allowance) et pour l'établissement bénéficiaire (Research Training & Networking Costs, Management & Indirect Costs). La Top Up Allowance ne peut être utilisée qu'au bénéfice du personnel en mobilité dans le cadre du projet.

La Commission Européenne impose à l'établissement bénéficiaire d'un projet RISE le montant minimum de la Top Up Allowance à verser au bénéfice du personnel en mobilité, en sus de son salaire habituel. Tout versement inférieur entraîne l'inéligibilité de tous les forfaits liés à la mobilité considérée.

Françoise PAPA demande quel est le maximum du montant alloué.

Pascal LOUVET transmettra la demande à la DGDRIV.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le principe de versement de cette Top Up Allowance directement aux personnels en mobilité dans le cadre d'un projet RISE, par décision du directeur du laboratoire concerné. Cette décision doit respecter le montant minimum de Top Up Allowance à verser au bénéfice du

personnel en mobilité. Ce minimum peut être augmenté en mobilisant tout ou partie des forfaits Research Training & Networking Costs ainsi que Management & Indirect Costs.

Cette décision du directeur de laboratoire concerné devra, aux termes de la mission, être accompagnée des pièces justificatives attestant de la réalité de la mission et permettant un contrôle de cohérence entre les dépenses réalisées et le projet financé (le tableau des mobilités prévues dans le projet inclus dans l'annexe 1 du grant agreement, une preuve de déplacement, une preuve d'hébergement, un certificat de présence dans l'institution d'accueil).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le principe de versement la Top Up Allowance directement aux personnels en mobilité dans le cadre d'un projet RISE, par décision du directeur du laboratoire concerné. Cette décision doit respecter le montant minimum de Top Up Allowance à verser au bénéfice du personnel en mobilité. Ce minimum peut être augmenté en mobilisant tout ou partie des forfaits Research Training & Networking Costs ainsi que Management & Indirect Costs.

Cette décision du directeur de laboratoire concerné devra, aux termes de la mission, être accompagnée des pièces justificatives attestant de la réalité de la mission et permettant un contrôle de cohérence entre les dépenses réalisées et le projet financé (le tableau des mobilités prévues dans le projet inclus dans l'annexe 1 du grant agreement, une preuve de déplacement, une preuve d'hébergement, un certificat de présence dans l'institution d'accueil).

5.4 Tarifs 2019 Ecole Promising

Pascal LOUVET présente la grille tarifaire 2019 de l'école Promising en précisant qu'elle vise l'autofinancement du dispositif.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la grille tarifaire 2019 de l'Ecole Promising.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8

Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la grille tarifaire 2019 de l'Ecole Promising.

5.5 Droits d'inscription 2019 des écoles européennes ERCA, ESONN et HERCULES

Pascal LOUVET présente les tarifs intéressant les droits d'inscription 2019 pour les écoles européennes ERCA, ESONN et HERCULES.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de tarifs des droits d'inscription 2019 des écoles européennes ERCA, ESONN et HERCULES.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les droits d'inscription 2019 des écoles européennes ERCA, ESONN, et HERCULES.

5.6 Remises gracieuses

Pascal LOUVET indique que deux créances d'un montant de 118.97 euros d'une part, et de 1267.50 euros d'autres part ont été constatées à la charge de deux agents ;

Ces sommes correspondent à une régularisation d'indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) que les agents concernés sont dans l'impossibilité de rembourser. C'est pourquoi une remise gracieuse est sollicitée.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 118.97 euros pour l'une et de 1267.50 euros pour l'autre.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 118.97 euros pour l'une et de 1267.50 euros pour l'autre.

6. Ressources humaines

6.1 Campagne d'emploi des enseignants du second degré

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, présente le tableau des emplois des enseignants du second degré.

Françoise PAPA réitère sa demande formulée en comité technique de procéder à deux votes : l'un sur le tableau avec le maintien des postes sans transformation et l'autre sur le tableau tel que présenté, comportant des transformations de postes d'enseignant-chercheur en postes de PRCE/PRAG.

Elle justifie sa demande par le fait qu'il est fondamental d'accroître le potentiel de la recherche sans pour autant nier les déficits en matières d'enseignement qui sont d'ordre structurel.

Transformer des postes d'enseignants-chercheurs en postes d'enseignants du second degré conduit l'UGA à perdre son potentiel de recherche, ce qui n'est pas cohérent.

Hervé COURTOIS dit partager cette analyse. Il attire l'attention sur le danger qu'il y a à systématiser ce type de transformations.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, explique que ces transformations sont notamment liées à des concours de recrutement de maîtres de conférences infructueux. Pour certains postes, la question de l'activité de recherche des maîtres de conférences en fin de carrière occupant ces postes s'est posée. Au regard d'une très faible activité de recherche, la transformation a été jugée opportune.

Hervé COURTOIS ne s'estime pas convaincu par les arguments avancés. Il considère qu'il convient d'envisager les effets à long terme d'une telle politique.

Lionel FILIPPI juge le débat récurrent mais légitime. S'agissant du poste de l'IUT2, il rappelle qu'au sein de l'IUT, la proportion d'enseignants-chercheurs est de 1/3, pour 2/3 d'enseignants du second degré. Il souligne qu'il n'y a pas d'acte politique derrière la transformation concernant sa composante et qu'il n'est pas question de secondariser l'IUT2. Il considère qu'il faut veiller à ce que les enseignants-chercheurs publient et soient membres actifs de leur laboratoire.

Abdelmalek MABED propose de dresser un bilan de ces transformations sur plusieurs années.

Françoise PAPA rebondit sur les propos de Lionel FILIPPI en précisant qu'il ne s'agit pas de considérer qu'il y a une « secondarisation » mais d'avoir une vision prospective et de conserver un potentiel en enseignants-chercheurs. Elle estime que cette pratique de transformation de postes constitue une solution à court terme d'où sa demande de votes séparés.

- 1- *Il est proposé au conseil d'administration d'approuver dans le cadre de la campagne d'emplois du second degré 2019 le maintien des postes sans transformation.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le tableau de la campagne d'emploi des enseignants du second degré sans transformation de postes.

- 2- *Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le tableau de la campagne d'emploi des enseignants du second degré tel que présenté, comportant des transformations de postes d'enseignant-chercheur en postes de PRCE/PRAG.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8

Nombre de votants	28
Voix favorables	12
Voix défavorables	5
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	11

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le tableau de la campagne d'emploi des enseignants du second degré tel que présenté, comportant des transformations de postes d'enseignant-chercheur en postes de PRCE/PRAG.

6.2 Contingent CRCT pour l'année universitaire 2019

Christophe RIBUOT indique que le nombre de semestres proposés a été fixé à 25 (contre 23 en 2018). Le CT a émis un avis favorable. S'agissant des critères d'attribution, ils ont été modifiés afin notamment de tenir compte de dossiers suivis au niveau de la DGD RH.

Un courrier a été envoyé pour informer les enseignants-chercheurs de la campagne de dépôt des dossiers qui est prévu du 25 septembre 2018 au 18 octobre 2018.

Anne-Marie GRANET-ABISSET juge le courrier envoyé très utile au regard de la méconnaissance du dispositif par bon nombre d'enseignants-chercheurs.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de fixer le contingent CRCT 2019 à 25 semestres.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la proposition de fixer le contingent CRCT 2019 à 25 semestres.

7. Patrimoine

Projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020 (SPSI)

Konstantin PROTASSOV présente le projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020 qui sera soumis au conseil d'administration pour vote une fois finalisé.

Le patrimoine immobilier de l'UGA représente 190 bâtiments soit 529 228 m² dont 60 % sont situés sur le campus de Gières / St Martin d'Hères, 17% sur Grenoble, 9% sur La Tronche et 7% sur Valence. La majorité de ce patrimoine appartient à l'Etat (88 % en m², 136 en nombre de bâtiments).

Les surfaces bâties sont complétées par des installations sportives extérieures (11,5 ha). Il rappelle que le patrimoine immobilier de l'UGA fait l'objet d'une base de données détaillée.

Konstantin PROTASSOV met en exergue le fait que ce patrimoine immobilier est vieillissant. Ainsi 86 % du patrimoine datent d'avant les années 80. 61 % sont en état satisfaisant ou très satisfaisant. S'agissant des dépenses énergétiques, 31 % du parc immobilier (soit 17 bâtiments) consomment plus de 50 % de la facture énergie totale de ce parc. De plus la taxe carbone risque d'alourdir les dépenses.

A cet égard, il précise que les dépenses d'exploitation s'élèvent à 16,6 M€ TTC/an, soit environ 35 €/m². La part des dépenses d'énergie représente 5,76 M€ avec une part très importante dédiée au chauffage.

La stratégie patrimoniale de l'UGA s'articule autour de six axes :

- la poursuite du renforcement des grands sites universitaires ;
- l'amélioration de la qualité fonctionnelle et technique des locaux de formation avec un accompagnement de la mutation des usages dans les processus d'apprentissage des étudiants ;
- l'accompagnement du dynamisme de la recherche grenobloise ;
- l'amélioration des locaux administratifs avec une restructuration et un développement des services communs ;
- le développement d'une politique active de valorisation immobilière, devenue une mission de l'université avec la loi de finances du 30 décembre 2017 ;
- la conduite d'une politique vertueuse en matière de maintenance et de remise à niveau technique et réglementaire avec la mise en œuvre de la transition énergétique au niveau du parc.

Le bilan quantitatif global va dans le sens de l'objectif de rationalisation du parc immobilier

Gérard FORESTIER s'interroge sur l'utilisation des énergies vertes.

Konstantin PROTASSOV précise qu'un projet de toiture photovoltaïque est en cours. Techniquement le dossier est finalisé mais il reste encore des questions juridiques.

8. Questions diverses

Sans objet

La séance est levée à 12h40